





## FEVRIER 2010



### LES DATES DU MOIS

Tournoi salade (à Fontaines) 	Lundi 1 <sup>er</sup> février 	20h15
Super Ronde Société Générale (Chez Sophie)	Mardi 2 février	14h15
Ronde Société Générale	Lundi 8 février	20h15

Et surtout n'oubliez pas de faire sauter  
les crêpes le 2 pour la Chandeleur avec du bon cidre



Tournois de régularité : lundi à la Chardonnière à 20h15,  
mardi chez Sophie à 14h15, vendredi à la Chardonnière à 14h

Pour une information en temps réel n'oubliez pas notre site

[www.bcv.org](http://www.bcv.org)

## LA PAROLE EST A VOUS

Vous avez remarqué les points d'interrogation en guise de nom de notre newsletter  
Nous en avons sélectionnés un certain nombre et nous vous proposons de choisir :

Les Brèves du club (ou Les Brèves du Val de Saône)

Le Fité du Club (ou Le Fité du Val de Saône)

L' Intervention

L' Hauban\* du Club (ou L' Hauban du Val de Saône)

\*câble qui maintient un pont (bridge)

Bien sûr si vous avez une autre proposition, vous pouvez nous la suggérer.

Pour voter envoyez votre choix à [marie-paule.garaud@orange.fr](mailto:marie-paule.garaud@orange.fr)

## LE MOT DE L'ARBITRE

L'arbitre est là pour rétablir l'équité et faire respecter les décisions liées à l'application du code et/ou du règlement.

Comment procéder?

- ne pas hésiter à appeler l'arbitre dès que l'irrégularité est constatée (en cas de faute d'éthique ou d'information illicite il est possible d'attendre la fin de la donne concernée)
- raconter objectivement les faits et écouter les conclusions de l'arbitre
- en cas de contestation de décision arbitrale il est possible de faire appel de cette dernière

## FLASH BACK

Sous l'impulsion d'un groupe de joueurs qui vivaient dans diverses communes du Val de Saône, l'idée de créer un club avait germé. C'est ainsi qu'ils créèrent notre club en 1975. Les premiers tournois avaient lieu dans la chapelle de l'école religieuse Notre-Dame de Bellegarde à Neuville.

La déclaration de création du club a été faite en préfecture, le 19 avril 1975. (Journal Officiel du 7 mai 1975). L'objet en était le suivant :

« Réunir les membres du groupe dans un même local pour pratiquer le bridge et autres sports de l'esprit »

Vous disposez d'un droit d'accès gratuit, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art.34 de la loi informatique et libertés N°78-17 du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, adressez-vous par courriel à [bcvs@wanadoo.fr](mailto:bcvs@wanadoo.fr)

Bridge club du Val de Saône – La Chardonnière – 22 rue Ampère  
69270 Fontaines-sur-Saône – ☎ 04.78.23.20.10 - ✉ [bcvs@wanadoo.fr](mailto:bcvs@wanadoo.fr)